



Montreuil, le 09 juin 2016

GRÈVE RECONDUCTIBLE ET ILLIMITÉE**LES CHEMINOTS NE SUPPORTENT PAS LA CASSE SOCIALE !**

Depuis le 09 mars 2016 et au 9^{ème} jour de l'action reconductible par période de 24h à l'appel de la CGT, la mobilisation reste importante dans certaines catégories du personnel et sur certains sites y compris tous services.

Le préavis de grève reconductible par période de 24h, déposé le 31 mai dernier par la Fédération CGT des cheminots, porte sur les revendications, concernant l'aménagement du temps de travail dans la branche et les entreprises (décret-socle, CCN et accord d'entreprise) au sein du GPF SNCF, ainsi que sur l'emploi et les salaires.

Après des rencontres secrètes un weekend, et ce dans le dos des cheminots et certainement de leurs adhérents, la CFDT et l'UNSA ont décidé rapidement après la dernière séance de négociation des 06 et 07 juin derniers, de parapher les deux textes (CCN et accord d'entreprise).

Par cette stratégie de compromission, ces deux organisations ont fait le choix de briser l'unité syndicale, voire l'unité des cheminots. En apposant leur signature, elles ont clôturé les négociations et fait avorter toutes possibilités de les poursuivre avec l'UTP et la direction du GPF alors que le rapport de force aurait pu le permettre. Elles ont permis au ministre des transports de promulguer le décret socle.

L'accélération des discussions dans le courant du mois de mai et le timing imposé par le gouvernement, le patronat du ferroviaire et le DRH de la SNCF, font partie d'une stratégie bien léchée qui consistait à imposer un contenu de négociation sans prendre le temps d'étudier les propositions alternatives telle que la base commune portée par sept organisations syndicales au niveau de la branche.

PROVOCATIONS

C'est bien le patronat et le gouvernement qui ont concentré les négociations dans un temps contraint, en les rapprochant le plus possible de l'échéance « tant attendue », de l'ouverture de l'Euro 2016. Nous vivons à ce sujet une séquence surréaliste, puisque même les premiers détracteurs du ballon rond au quotidien, montent au créneau, s'offusquent et s'étonnent de la poursuite du mouvement social en cours à la SNCF.

La CGT n'a jamais eu comme objectif de caler la mobilisation des cheminots sur le calendrier des hautes instances du football européen. Tout comme elle n'a pu que subir « l'agenda social » précipité et imposé.

Gouvernement et patronat, relayés allègrement par les médias, renvoient la responsabilité de la durée de la grève aux OS et particulièrement à la CGT.

La Fédération CGT des cheminots le redit avec fermeté, il y avait largement le temps de négocier sereinement, sans se précipiter pour proposer une CCN de haut niveau à tous les cheminots et un accord d'entreprise répondant aux attentes des cheminots et aux besoins du service public ferroviaire.

LÉGITIMES ET DÉTERMINÉS

Au regard de l'ancrage du rapport de force, de la colère engendrée par le comportement irresponsable du gouvernement, du patronat du ferroviaire, de la direction de la SNCF dans les négociations et du suivisme de deux organisations syndicales, de nombreux cheminots, en plus de ceux engagés depuis le début du processus, vont se mettre en grève pour l'ouverture de l'Euro de football. Ce regain de mobilisation doit interpellier les différents responsables et les faire infléchir sur leur posture.

Depuis le début du conflit, la Fédération CGT des cheminots, ses militants et syndiqués sont lucides et très clairs sur les enjeux revendicatifs posés, les objectifs à atteindre et la conduite du mouvement dans les assemblées générales. D'ailleurs, plus de 160 cheminots ont fait le choix d'adhérer à la CGT depuis le début du conflit.

Gouvernement, patronat et direction SNCF sont comptables de cette situation et doivent prendre dès maintenant leurs responsabilités pour répondre aux revendications des cheminots, concernant l'organisation de la production, l'emploi, les salaires et les conditions de travail.

Il en va de la qualité du service public SNCF et d'un haut niveau de sécurité des circulations et des personnels.

Concernant l'accord d'entreprise, la Fédération CGT des cheminots va livrer en toute transparence, contrairement à d'autres, tous les éléments d'analyse aux cheminots et à ses syndiqués.

La Fédération CGT des cheminots ne signera pas le volet aménagement du temps de travail de la CCN de branche. Concernant l'accord d'entreprise de la SNCF, elle ouvre une consultation de ses adhérents afin de prendre position en s'appuyant sur la démocratie sociale.

Dirigeants politiques et d'entreprises seraient bien inspirés d'en faire de même sur des sujets brûlants comme le projet de loi «travail».

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

